

Communiqué de presse

Mercredi 26 août 2015



Après [l'avis du service de santé publique anglais](#), les associations françaises de lutte contre les addictions et les usagers de la cigarette électronique demandent au gouvernement de revoir et compléter le programme de lutte contre le tabac.

Le gouvernement britannique vient de publier un rapport¹ très favorable à la cigarette électronique qu'il avait demandé au Public Health England (PHE - 19 août 2015).

Partant du constat qu'aujourd'hui la e-cigarette est devenue le moyen le plus utilisé par les fumeurs pour arrêter de fumer, et qu'elle contribue à faire baisser la consommation de tabac tant chez les fumeurs de longue date que chez les jeunes adultes fumeurs, ce rapport, très pragmatique, propose de considérer la cigarette électronique comme un outil clé dans la lutte contre le tabagisme, et de ce fait, de la promouvoir de manière adaptée auprès des fumeurs et dans les pratiques médicales.

La Grande-Bretagne est ainsi en train de devenir le pays le moins fumeur au monde. Elle utilise les 3 leviers reconnus de la lutte antitabac :

- Politique de prix élevés du tabac
- Dénormalisation du tabac
- Validation de la e-cigarette dans les solutions de sevrage (information grand public, recommandations par les médecins et les centres spécialisés, forts dosages en nicotine disponibles, usage non limité selon les lieux).

A noter que ce rapport confirme la très faible dangerosité de la e-cigarette, du même ordre que les substituts nicotiques, le risque négligeable de vapotage passif, et la non-influence de la e-cigarette dans l'initiation du tabagisme (usage contraignant pour des non-fumeurs et peu addictif). Il constate enfin que la confusion tabac/e-cigarette a amené nombre de fumeurs à la craindre autant que le tabac, tendance qu'il recommande d'inverser.

Le rapport du Public Health England sur la cigarette électronique conforte les positions soutenues par les associations signataires de ce texte : elle doit être associée et recommandée dans la lutte contre le tabac et trouver sa place dans le Plan National de Réduction du Tabagisme (PNRT).

Les associations appellent le gouvernement, les députés et les sénateurs à suivre l'exemple anglais, le plus performant contre le tabagisme depuis des décennies, et à revoir les projets de textes sur la cigarette électronique dont trop de mesures sont venues brider l'usageⁱⁱ.

Alors que les normes AFNOR rentrent en application, permettant la sécurisation tant du matériel que des e-liquides, nous regrettons la méfiance vis à vis de cet outil. Elle fait fi des leçons de la Réduction des Risques qui a appris à valoriser les outils créés et développés par les usagers à partir de leurs attentes. Ils contribuent à faciliter leur implication dans un processus de diminution des risques et à rendre possible les changements de comportements. Les actions de prévention du tabagisme doivent être multiples, paquet neutre, cigarette électronique, substituts, etc., valorisant et insistant ainsi leur complémentarité. Elles doivent être associées pour assurer l'objectif fixé de diminution du tabagisme, en multipliant les choix d'« entrées » : par la prescription, par le soutien des associations d'usagers, par une large mise à disposition du grand public, etc.

Les associations signataires espèrent que cette publication sera l'occasion de compléter la palette ouverte en France !

Brice Lepoutre, Président de l'Aiduce - Jean-Pierre Couteron, Président de la Fédération Addiction – Anne Borgne, Présidente du RESPADD – William Lowenstein, Président de SOS Addictions – Philippe Presles, membre du Comité scientifique de SOS Addictions et de l'Aiduce.

Contacts :

Nicolas Bonnet, Directeur du RESPADD - 01 40 44 50 26 - nicolas.bonnet@respadd.org
Brice Lepoutre, Président de l'Aiduce – 06 16 98 87 42 - contact@aiduce.org
William Lowenstein, Président de SOS Addictions - docteurwl@gmail.com

ⁱ La lecture de la version courte du rapport (6 pages et quelques schémas) est très claire : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/454517/Ecigarettes_a_firm_foundation_for_evidence_based_policy_and_practice.pdf

ⁱⁱ1) Projet de loi de Santé – Amendement N°AS1404 visant l'interdiction de publicité pour la vape : elle est contreproductive, l'utilisation de la cigarette électronique devrait au contraire être encouragée dans une réelle volonté de réduction du tabagisme.

2) Projet de loi de Santé – Amendement N°AS1413 visant l'interdiction de vapoter dans les lieux publics : il est établi que pour donner une chance de réussir son sevrage tabagique avec la cigarette électronique, le vapoteur doit pouvoir l'utiliser tout au long de la journée afin d'obtenir des doses constantes de nicotine comme avec les patchs. Empêcher cette utilisation équivaut à prendre le risque de rechuter vers le tabac par manque de nicotine. Le vapotage passif n'existant pas, il n'y a aucune raison sanitaire de l'interdire dans les lieux publics.

3) Projet de loi de Santé – Article 53 : L'application de la directive des produits du tabac : ses exigences contraignantes et non fondées ne laisseront la place qu'aux cigarettes électroniques fabriquées par l'industrie du tabac et inefficaces dans le cadre d'un sevrage. Collaborons ensemble pour que l'application de cette directive se fasse dans un objectif de réduction des risques et non vers un maintien des fumeurs dans le tabac.